

# Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	<b>24.04.2024</b>
Thema	<b>Keine Einschränkung</b>
Schlagnote	<b>Arbeitnehmendenschutz, Allgemeiner Umweltschutz</b>
Akteure	<b>Keine Einschränkung</b>
Prozesstypen	<b>Internationale Beziehungen</b>
Datum	<b>01.01.1990 - 01.01.2020</b>

# Impressum

## Herausgeber

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss)

## Beiträge von

Berclaz, Philippe  
Bernath, Magdalena  
Clivaz, Romain  
Dupraz, Laure  
Eperon, Lionel  
Flückiger, Bernadette  
Freymond, Nicolas  
Gerber, Marlène  
Hulliger, Caroline  
Mach, André  
Porcellana, Diane  
Rinderknecht, Matthias  
Terribilini, Serge  
Unbekannt, Autor

## Bevorzugte Zitierweise

Berclaz, Philippe; Bernath, Magdalena; Clivaz, Romain; Dupraz, Laure; Eperon, Lionel; Flückiger, Bernadette; Freymond, Nicolas; Gerber, Marlène; Hulliger, Caroline; Mach, André; Porcellana, Diane; Rinderknecht, Matthias; Terribilini, Serge; Unbekannt, Autor 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Arbeitnehmerschutz, Allgemeiner Umweltschutz, Internationale Beziehungen, 1990 - 2019*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern.  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss), abgerufen am 24.04.2024.

# Inhaltsverzeichnis

<b>Allgemeine Chronik</b>	1
<b>Aussenpolitik</b>	1
Beziehungen zur EU	1
Zwischenstaatliche Beziehungen	1
<b>Infrastruktur und Lebensraum</b>	2
Energie	2
Kernenergie	2
Umweltschutz	2
Naturschutz	2
Allgemeiner Umweltschutz	3
<b>Sozialpolitik</b>	18
Bevölkerung und Arbeit	18
Arbeitsmarkt	18
Arbeitnehmerschutz	18

## Abkürzungsverzeichnis

<b>BUWAL</b>	Bundesamt für Umwelt, Wald und Landschaft
<b>UVEK</b>	Eidgenössisches Departement für Umwelt, Verkehr, Energie und Kommunikation
<b>UNO</b>	Organisation der Vereinten Nationen
<b>EFTA</b>	Europäische Freihandelsassoziation
<b>NGO</b>	Nichtregierungsorganisation
<b>OECD</b>	Organisation für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung
<b>ARE</b>	Bundesamt für Raumentwicklung
<b>EU</b>	Europäische Union
<b>EDI</b>	Eidgenössisches Departement des Inneren
<b>UNEP</b>	United Nations Environment Programme
<b>UNECE</b>	United Nations Economic Commission for Europe
<b>EWR</b>	Europäischer Wirtschaftsraum
<b>DEZA</b>	Direktion für Entwicklung und Zusammenarbeit
<b>SBB</b>	Schweizerische Bundesbahnen
<b>EDA</b>	Eidgenössisches Departement für auswärtige Angelegenheiten
<b>ChemRRV</b>	Chemikalien-Risikoreduktions-Verordnung
<b>EG</b>	Europäische Gemeinschaft
<b>ILO</b>	Internationale Arbeitsorganisation
<b>EWG</b>	Europäische Wirtschaftsgemeinschaft
<b>HFKW</b>	teilhalogenierten Fluorkohlenwasserstoffe
<b>UNEA</b>	United Nations Environment Assembly
<b>GEF</b>	Global Environment Facility
<b>SNE</b>	Strategie Nachhaltige Entwicklung
<b>IDANE</b>	Interdepartementalen Ausschuss für Nachhaltige Entwicklung
<b>LRV</b>	Luftreinhalte-Verordnung

---

<b>OFEFP</b>	Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage
<b>DETEC</b>	Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication
<b>ONU</b>	Organisation des Nations unies
<b>AELE</b>	Association européenne de libre-échange
<b>ONG</b>	Organisation non gouvernementale
<b>OCDE</b>	Organisation de coopération et de développement économiques
<b>ARE</b>	Office fédéral du développement territorial
<b>UE</b>	Union européenne
<b>DFI</b>	Département fédéral de l'intérieur
<b>PNUE</b>	Programme des Nations Unies pour l'environnement
<b>CEE-ONU</b>	Commission Economique des Nations Unies pour l'Europe
<b>EEE</b>	l'Espace économique européen
<b>DDC</b>	Direction du développement et de la coopération
<b>CFF</b>	Chemins de fer fédéraux suisses
<b>DFAE</b>	Département fédéral des affaires étrangères
<b>ORRChim</b>	Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques
<b>CE</b>	Communauté européenne
<b>OIT</b>	Organisation internationale du travail
<b>CEE</b>	Communauté économique européenne
<b>HFC</b>	hydrofluorocarbures partiellement halogénés
<b>UNEA</b>	United Nations Environment Assembly
<b>FEM</b>	Fonds pour l'environnement mondial
<b>SDD</b>	Stratégie pour le développement durable
<b>CIDD</b>	Comité interdépartemental pour le développement durable
<b>OPair</b>	Ordonnance sur la protection de l'air

# Allgemeine Chronik

## Aussenpolitik

### Beziehungen zur EU

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN  
DATUM: 04.07.1991  
ANDRÉ MACH

Les principales **organisations écologistes** ont exprimé leur scepticisme face au déroulement des négociations sur l'**EEE** et mis en garde le Conseil fédéral contre les conséquences écologiques de l'instauration du marché unique de 1993. Elles lui ont aussi reproché de faire trop de concessions à la CE sur les questions de protection de l'environnement.<sup>1</sup>

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN  
DATUM: 04.12.2003  
ROMAIN CLIVAZ

Certains pourparler ont abouti durant l'année sous revue. Les négociateurs ont annoncé avoir trouvé, au début du mois de juillet, un accord dans le domaine de l'environnement. Il s'agissait principalement de régler la participation de la Suisse à l'Agence européenne pour l'environnement. Un accord de principe a également été trouvé concernant la participation de la Suisse aux programmes MEDIA de l'UE (MEDIA Plus et MEDIA Formation). Ils permettent, entre autres, une amélioration réciproque de la distribution des productions audiovisuelles (cinéma ou télévision). Le principal résultat de l'année sous revue a toutefois été l'accord, conclu en juin, sur la **fiscalité de l'épargne**, principal dossier lié au secret bancaire. Les premiers mois de l'année ont été marqués par de multiples revirements, l'évolution du dossier étant liée à l'adoption par l'UE d'une directive sur la taxation des revenus de l'épargne. C'est principalement l'Italie qui semble avoir conditionné son acceptation de la directive à des concessions dans un domaine qui ne concernait pas la Suisse, soit les quotas laitiers. Le maintien du secret bancaire est également lié à deux autres domaines de ce deuxième paquet de bilatérales : Schengen et la lutte contre la fraude. Ces deux dossiers, sur lesquels aucun accord n'avait encore pu être trouvé à la fin de l'année sous revue, concernaient en effet également la coopération judiciaire. Relativement à ces bilatérales II, l'ASIN a annoncé, dans le courant du mois de mai, son intention de lancer un référendum contre ces nouveaux accords. En fin d'année, l'Associations Suisse des banquiers a officiellement apporté son soutien à la stratégie du parallélisme voulue par le Conseil fédéral.<sup>2</sup>

### Zwischenstaatliche Beziehungen

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN  
DATUM: 18.09.1993  
AUTOR UNBEKANNT

Le **ministre suédois des transports, Mats Odell**, a rencontré Adolf Ogi pour aborder des questions de transports, d'énergie et d'environnement.<sup>3</sup>

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN  
DATUM: 06.10.2015  
CAROLINE HULLIGER

Doris Leuthard a présidé la **rencontre** des ministres à Luxembourg **concernant la création du bloc d'espace aérien fonctionnel Europe centrale** (FABEC). Ce bloc fait partie du projet de Ciel unique européen (Single European Sky) lancé par la Commission européenne et visant à augmenter l'efficacité de la navigation aérienne en Europe. Les pays participant au FABEC sont la France, l'Allemagne, la Belgique, les Pays-Bas, le Luxembourg et la Suisse.

Lors de sa visite au Luxembourg, la cheffe du DETEC a également eu l'occasion de rencontrer Carole Dieschbourg, la ministre de l'environnement du Luxembourg.<sup>4</sup>

## Infrastruktur und Lebensraum

### Energie

#### Kernenergie

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN  
DATUM: 28.05.1991  
ANDRÉ MACH

**Le Conseil d'Etat français a donné raison au recours** de la ville de Genève, du canton de Genève, de la ville de Lausanne et de nombreuses associations écologistes **contre la remise en fonction du surgénérateur Superphénix** de Creys-Malville (F). Une partie du décret de 1989, fixant les conditions du redémarrage, a été jugée illégale en raison d'une faute de procédure, le gouvernement français ayant délégué de façon abusive des compétences au ministère de l'industrie. Ce n'est toutefois qu'une victoire incomplète pour les recourants, car seule une partie du décret a été annulée; ainsi, une remise en fonction du surgénérateur n'exigerait pas une nouvelle enquête publique. Pour l'instant, suite à des incidents intervenus en juillet 1990, la centrale n'est plus en fonction, mais un redémarrage pourrait intervenir au cours de l'année 1992.<sup>5</sup>

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN  
DATUM: 30.06.1992  
ANDRÉ MACH

Après plusieurs semaines de tergiversations et de négociations avec les acteurs concernés, **le gouvernement français a décidé** au mois de juin **de suspendre le redémarrage du surgénérateur Superphénix** de Creys-Malville (F). Cette décision faisait suite à la publication d'un rapport de la Direction de la sûreté nucléaire française qui mettait en cause les normes de sécurité de la centrale. Auparavant, les rumeurs d'un redémarrage imminent de la centrale avaient fait réagir vigoureusement les organisations écologistes genevoises et françaises. Le Conseil d'Etat genevois a également interpellé Adolf Ogi afin qu'il intervienne auprès des autorités françaises pour faire repousser toute décision concernant Superphénix jusqu'à la réunion de la commission franco-suisse de sûreté des installations nucléaires. Le redémarrage de Superphénix a été subordonné à la réalisation de travaux nécessaires pour assurer la sécurité de la centrale. D'autre part, une étude sera effectuée pour évaluer la possibilité de convertir Superphénix en une installation spécialisée dans le traitement des déchets nucléaires.<sup>6</sup>

### Umweltschutz

#### Naturschutz

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN  
DATUM: 12.10.1993  
MATTHIAS RINDERKNECHT

In Toronto fand die Gründungsveranstaltung des **Internationalen Rats zur Verwaltung der Wälder** (Forest Stewardship Council, FSC), dem über 40 Umweltschutz- und Drittweltorganisationen angehören, statt. Die Hauptaufgabe dieser nichtstaatlichen Interessenorganisation besteht darin, mit einem international anerkannten Öko-Label Holzprodukte aus nachhaltiger Nutzung, die sowohl Rücksicht auf die Umwelt als auch auf die ansässige Bevölkerung garantiert, auszuzeichnen.<sup>7</sup>

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN  
DATUM: 28.01.1994  
SERGE TERRIBILINI

Une nouvelle **Convention sur le commerce du bois tropical** a été adoptée par 23 pays producteurs et 27 pays consommateurs, dont la Suisse. Ce texte prévoit notamment que, d'ici l'an 2000, toutes les essences doivent provenir de forêts dont l'exploitation est autorisée et contrôlée. Même si, dans une déclaration séparée, les pays industrialisés ont affirmé vouloir s'appliquer les mêmes exigences pour les arbres feuillus, les pays en voie de développement ont regretté que les bois non-tropicaux ne soient pas inclus dans la convention et ont considéré ceci comme une discrimination économique à leur égard.<sup>8</sup>

## Allgemeiner Umweltschutz

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN  
DATUM: 10.04.1990  
SERGE TERRIBILINI

Comme lors des années précédentes, l'activité internationale fut riche et la Suisse y prit part activement. F. Cotti a, en premier lieu, participé à la **conférence informelle de Nairobi** (Kenya), réunissant des ministres de l'environnement du Nord et du Sud sous la direction du PNUE (Programme des Nations Unies pour l'environnement). Cette rencontre visait à préparer la Conférence de l'ONU sur l'environnement et le développement qui aura lieu au Brésil en 1992. Celle-ci devrait rendre possible, pour la communauté internationale, un renforcement de l'action écologique. Ses thèmes importants seront les changements climatiques, la protection de la couche d'ozone, l'application de la Convention de Bâle sur les mouvements transfrontières des déchets spéciaux ainsi que les mécanismes de financement des mesures de protection de l'environnement, avant tout en ce qui concerne les pays en voie de développement.<sup>9</sup>

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN  
DATUM: 17.05.1990  
SERGE TERRIBILINI

Le chef du DFI se rendit encore à la **Conférence de la Commission économique pour l'Europe (CEE/ONU) à Bergen** (Norvège) rassemblant les ministres de l'environnement de toute l'Europe ainsi que des Etats-Unis et du Canada. Il y fut principalement demandé de rechercher une croissance équilibrée entre les impératifs respectifs de l'économie et de l'écologie, ainsi que d'aider les pays de l'Est et du Tiers monde. Les résultats de cette réunion furent toutefois maigres, un certain nombre de pays, tels les Etats-Unis, freinant la mise en oeuvre de mesures concrètes.<sup>10</sup>

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN  
DATUM: 13.10.1990  
SERGE TERRIBILINI

Dans le cadre des négociations entre la CE et l'AELE sur la création d'un EEE, la Confédération, par la voix de F. Cotti, a affirmé à de nombreuses reprises durant l'année qu'elle n'était pas prête à faire la moindre **concession dans le domaine de l'environnement**. Sa législation étant en avance sur bon nombre de pays européens, elle n'envisage aucunement de faire marche arrière pour trouver une harmonisation par le bas avec la CE et désire que des dérogations lui soient accordées. Cette attitude a rencontré la compréhension du commissaire de la CE pour l'environnement, Carlo Ripa di Meana, qui a assuré que la Suisse ne verra pas son «acquis environnemental» remis en question. Instituée sur l'initiative de la Suisse, la **rencontre entre les pays de l'AELE et du Liechtenstein** à Genève, destinée à définir une stratégie commune pour l'avenir, a d'ailleurs permis aux sept ministres de l'environnement concernés de s'exprimer à ce sujet. Ils ont, à l'unanimité, affirmé ne pas vouloir renoncer à leurs normes de lutte contre la pollution, globalement plus sévères que celles de la Communauté. Ils ont également revendiqué la qualité de partenaires à part entière dans l'Agence européenne de l'environnement que la CE veut créer, et ont manifesté la volonté d'intensifier leur collaboration avec cette dernière.<sup>11</sup>

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN  
DATUM: 15.10.1990  
SERGE TERRIBILINI

La troisième **réunion tripartite sur l'environnement** entre la France, l'Italie et la Suisse a vu l'adoption de déclarations communes sur la circulation et l'élimination des déchets, ainsi que sur le projet de parc international du Mont-Blanc. Dans le premier cas, il fut décidé que chaque pays devait assurer lui-même l'élimination de ses déchets et que les mouvements transfrontières devaient être réduits le plus possible pour se limiter à ceux destinés à des installations de traitement spécialisées. Dans le second cas, un protocole fut élaboré sur la marche à suivre pour la création d'un tel parc, dans le but de protéger cette région alpine.<sup>12</sup>

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN  
DATUM: 24.06.1991  
SERGE TERRIBILINI

Le chef du DFI a pris part, à Prague, à la **conférence internationale «Environnement pour l'Europe»** qui a réuni 30 ministres de l'environnement européens ainsi que des représentants des Etats-Unis, du Canada et du Japon. Le but de cette rencontre était d'envisager une politique globale et cohérente de protection de l'environnement au niveau de l'Europe. Le président de la Confédération a demandé une aide importante de la part des nations occidentales en faveur des pays de l'Est, afin de lutter contre la situation écologique désastreuse qu'ils connaissent.<sup>13</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**DATUM: 17.09.1991  
SERGE TERRIBILINI

Le Conseil fédéral a demandé aux Chambres de l'autoriser à ratifier le **protocole de Montréal révisé du 29 juin 1990** relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Alors que la première version du protocole de Montréal, datant de 1987, prévoyait de réduire de 50%, d'ici à l'an 2000, la production de CFC (Chlorofluorocarbones) et de stabiliser celle des halons, les 60 Etats parties au traité ainsi que 40 autres, désirant y adhérer, se sont mis d'accord sur un nouveau texte plus restrictif. Celui-ci prévoit une réduction progressive de la production et de la consommation des substances nocives, dont la liste a été complétée, dans le but d'éliminer, avant la fin du siècle, les CFC, les halons et le tétrachlorure de carbone et, avant 2006, le trichloroéthane. Un nouveau texte a été inclus concernant la situation des pays en voie de développement, leur assurant des transferts de technologies, des aides à la formation et des aides financières de la part des pays industrialisés – principaux responsables de la situation actuelle de la couche d'ozone – par le biais de la création d'un fonds multilatéral. Ces mesures, ainsi qu'un délai de dix ans avant l'observation des dispositions du protocole, ont permis aux pays en voie de développement de s'engager à participer pleinement à la protection de la couche d'ozone. Par ailleurs, le nouveau texte interdit l'exportation de gaz destructeurs vers des Etats non parties au traité.<sup>14</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**DATUM: 28.10.1991  
SERGE TERRIBILINI

**Les ministres de l'environnement de la Suisse, de la France et de l'Italie se sont rencontrés** à Champéry (VS), en octobre. Ils ont estimé qu'il était indispensable d'harmoniser les objectifs et la stratégie européenne en matière de protection de l'environnement, et d'introduire des taxes sur l'énergie et le CO2 d'ici l'an 2000, afin de stabiliser, puis réduire les émissions polluantes. Ils ont également abordé le thème de la création d'un parc international au Mont-Blanc, axé tant sur la promotion économique que sur la protection des milieux naturels, et ont lancé une étude de faisabilité à ce sujet.<sup>15</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**DATUM: 27.12.1991  
SERGE TERRIBILINI

R. Felber et F. Cotti se sont rendus à Paris afin de discuter avec leurs homologues de l'OCDE de la **Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement** (CNUED), qui se tiendra à Rio de Janeiro en 1992 et qui réunira 160 Etats. Celle-ci se situe dans la ligne de la conférence de Stockholm de 1972, mais se veut plus efficiente. Le but de la conférence est l'adoption d'une charte de la terre, dont la forme et la portée seraient comparables à celle de la Déclaration universelle des droits de l'homme.<sup>16</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**DATUM: 14.02.1992  
SERGE TERRIBILINI

Par ailleurs, la Suisse a débloqué une somme de deux millions CHF dans le cadre de sa **participation au projet d'information sur le climat du programme environnement des Nations Unies**.<sup>17</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**DATUM: 03.06.1992  
SERGE TERRIBILINI

Réunissant plus de trente mille personnes, 185 pays, 57 chefs d'Etat et 31 chefs de gouvernement, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) s'est déroulée au mois de juin à **Rio de Janeiro**. Elle avait pour but de produire une déclaration fixant les grands principes d'une gestion commune et durable de la terre et un plan d'action, l'Agenda 21, établissant, en quelque 800 pages, les moyens d'y parvenir. Ceci devait être accompagné d'une convention sur le climat et d'une convention sur la diversité biologique.

Les travaux préparatoires pour l'élaboration d'une convention sur le climat touchant à une réduction des émissions de CO2 pour les pays industrialisés se sont achevés autour d'un projet minimal ne comportant ni limitations, ni calendrier. Ce faible résultat fut notamment dû à une opposition des Etats-Unis à toute mesure limitative et contraignante. Les autres pays industrialisés (principalement CE et AELE) se sont prononcés pour une stabilisation au niveau de 1990 des émissions de CO2 d'ici l'an 2000, afin d'aller ensuite dans le sens d'une réduction. Des divergences sont également apparues en ce qui concernait le mode et le montant du financement des projets d'aide au Tiers-monde en matière d'environnement, les pays riches ayant eu quelque réticence à délier leur bourse: les 125 milliards de dollars par an nécessaires ont été considérés comme une somme impossible à débloquer en période de conjoncture difficile. L'élaboration d'un texte sur le respect de la diversité biologique fut également problématique et donna lieu à d'âpres négociations; l'impasse fut complète puisque les Etats-Unis déclarèrent qu'ils ne la signeraient pas, prétextant leur opposition au



système de financement prévu. Au vu de ces divergences, c'est donc sur un constat d'échec partiel que débute (et s'achève) la Conférence de Rio.<sup>18</sup>

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 03.06.1992  
SERGE TERRIBILINI

Le parlement a autorisé le gouvernement à ratifier le protocole de Montréal révisé du 29 juin 1990 relatif à des **substances qui appauvrissent la couche d'ozone**. Ce texte prévoit des mesures de réduction importantes afin d'éliminer ou de réduire encore plus rapidement que ce qui était précédemment prévu l'emploi de substances dommageables pour la couche d'ozone.<sup>19</sup>

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 04.06.1992  
SERGE TERRIBILINI

Pour la Suisse, l'élément essentiel de la Conférence de Rio était la mise au point d'une **convention sur le climat**. Le chef du DFI a considéré que les changements climatiques représentaient un risque majeur et que la réussite de la conférence serait jugée sur l'aboutissement de ce dossier. Malgré les échecs des travaux préparatoires, la délégation suisse a déclaré qu'elle restait optimiste et que, de toute manière, le sommet de la terre représentait un changement important dans la politique environnementale globale, et que sa seule tenue montrait une évolution des mentalités; développement économique et protection de l'environnement sont désormais indissociables. Elle s'est prononcée pour un important déblocage de moyens financiers et technologiques en faveur du Tiers-Monde, et a entendu souligner le caractère supranational que doit revêtir la politique de l'environnement.<sup>20</sup>

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 14.06.1992  
SERGE TERRIBILINI

Lors de la Conférence, la Suisse, si elle a signé la convention sur le climat, a voulu, de concert avec l'Autriche, rejointe par le Liechtenstein et, dans un premier temps, la Hollande, faire une déclaration solennelle afin de préciser ses engagements et de renforcer la portée de ce traité en proposant notamment une **stabilisation des émissions de CO2 d'ici l'an 2000**. Ces trois nations ont cherché d'autres partenaires pour s'associer à leur initiative. Malgré les pressions des Etats-Unis, la CE s'est dite séduite par ce projet. D'autre part, la Suisse a signé la convention sur la diversité biologique, mais en émettant néanmoins certaines réserves afin de se protéger en matière de propriété intellectuelle. En outre, c'est sous son impulsion que l'Agenda 21 a précisé certaines règles dans le domaine des transferts technologiques et que celui-ci s'est enrichi d'un chapitre sur la protection des montagnes.<sup>21</sup>

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 25.06.1992  
SERGE TERRIBILINI

Selon un rapport de l'OFEFP, quel que soit le scénario européen de la Suisse (EEE, adhésion, voie solitaire), le niveau de pollution devrait augmenter dans les années futures. Cependant, seule une collaboration étroite (EEE, ou mieux: adhésion) permettrait de participer aux décisions de la CE et de prendre les mesures nécessaires pour contenir cette évolution. En outre, les deux scénarios européens n'empêcheraient pas la Suisse de continuer à **jouer un rôle de pionnier en matière de protection de l'environnement**.<sup>22</sup>

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 19.08.1992  
SERGE TERRIBILINI

Le traité sur l'Espace économique européen (EEE) comportait plusieurs dispositions touchant à la protection de l'environnement. Celles-ci étaient proches de celles contenues dans le traité CEE (héritées de l'Acte unique de 1986) et ont démontré la place importante qu'occupe désormais l'environnement au sein de la Communauté et dans ses relations extérieures. Les Etats parties à l'EEE devraient ainsi veiller à la protection de la santé publique, conserver et améliorer l'environnement, **utiliser de façon responsable ses ressources**, appliquer les principes du pollueur-payeur et de l'action préventive et lutter à la source contre les atteintes à l'environnement. Le traité stipule, de surcroît, que la politique de protection de l'environnement constitue un élément à part entière de toutes les autres politiques des Etats signataires (clause générale contraignante en matière de protection de l'environnement).

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**DATUM: 20.08.1992  
SERGE TERRIBILINI

Plus concrètement, l'accord EEE, qui pose le principe d'un **niveau élevé** de protection, aurait permis à la Suisse d'édicter **des mesures de protection de l'environnement**, ou d'en renforcer lorsque cela aurait été sans conséquence directe sur le fonctionnement du marché intérieur ou, dans le cas contraire, s'il s'était agi d'un domaine non harmonisé par l'accord. Une telle mesure, qui aurait créé une entrave à la libre circulation des marchandises, aurait néanmoins dû correspondre aux exigences de la proportionnalité et reposer sur des intérêts dignes de protection. Renforcer des normes harmonisées par le traité n'aurait été possible que par le biais de taxes écologiques conformes aux dispositions de l'accord EEE, par une coopération avec d'autres Etats au niveau de l'EEE, ou grâce à la clause de sauvegarde générale.

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**DATUM: 21.08.1992  
SERGE TERRIBILINI

Globalement, la Suisse, par l'entrée en vigueur de l'accord EEE, n'aurait pas risqué de voir mettre à mal son haut niveau de protection. Dans les cas où les prescriptions communautaires que la Suisse aurait dû adopter auraient été inférieures aux normes helvétiques, l'évolution prévue de la politique communautaire aurait permis à la Suisse de conserver ses propres prescriptions, à l'exception d'un seul cas: dès 1995, elle se serait vue **contrainte d'admettre des motocycles ne répondant pas aux dispositions helvétiques contre le bruit**. Il convient de relever que dans certains domaines, la législation communautaire est plus développée que celle de la Suisse. Il s'agit en particulier du devoir d'information en matière d'environnement et de la possibilité de promouvoir des produits, respectueux de l'environnement par le biais de facilités fiscales.<sup>23</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**DATUM: 09.10.1992  
SERGE TERRIBILINI

Ces dispositions ne purent entrer en vigueur car, bien que le parlement ait adopté les réformes légales nécessaires, le **refus** en votation **populaire** le 6 décembre **du traité EEE** les a rendues caduques.<sup>24</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**DATUM: 02.11.1992  
SERGE TERRIBILINI

La **5e rencontre tripartite** des ministres de l'environnement de la France, de l'Italie et de la Suisse a mis **l'accent sur le problème du transit par les Alpes**. Les trois pays ont reconnu que la solution du trafic combiné rail-route était la seule issue permettant d'absorber l'augmentation prévisible du trafic de transit, tout en réduisant ses impacts sur l'environnement. Les trois ministres ont également approuvé certaines recommandations destinées à lutter contre le smog estival.<sup>25</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**DATUM: 26.11.1992  
SERGE TERRIBILINI

Lors de la **Conférence des Nations Unies sur la protection de la couche d'ozone** à Copenhague, dont la tâche était de renforcer le protocole de Montréal, la Suisse a pu démontrer l'avance qu'elle possédait sur les autres pays; alors que les pays occidentaux sont péniblement arrivés à se mettre d'accord sur un calendrier précis, il est apparu qu'elle était en voie de réaliser ces objectifs bien avant la date prévue.<sup>26</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**DATUM: 31.12.1992  
SERGE TERRIBILINI

De nombreuses actions ont été entreprises afin de faire de la ville de Genève **la capitale mondiale de l'environnement**, et le pôle principal de l'ONU en la matière. En premier lieu, certains députés genevois ont demandé à ce que les «casques verts» (équivalent des casques bleus en matière de protection de l'environnement, idée lancée en son temps par M. Gorbatchev) soient stationnés à Genève. Par ailleurs, les organisations écologistes suisses, soutenus par les milieux d'affaires et politiques, ont demandé que soit mise sur pied une «Croix-verte» constituée sur le même modèle que la Croix-rouge et située à Genève. D'autres voix ont demandé la création à Genève d'une «Maison de l'environnement» regroupant divers organismes (notamment de l'ONU) et ont, à cet effet, interpellé les autorités genevoises. En outre, la Suisse a milité pour que les organes devant assurer le suivi de la conférence de Rio (Commission sur le développement durable) se trouvent à Genève. L'administration fédérale n'a pas lésiné sur les moyens pour tenter d'arriver à ses fins, envoyant notamment divers émissaires de par le monde. Le secrétaire général de l'ONU a cependant choisi **New York**. En guise de lot de consolation, Genève a obtenu le secrétariat intérimaire de la Convention sur la diversité biologique. Par ailleurs, l'Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN) a inauguré son siège mondial à Gland (VD).<sup>27</sup>

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 06.05.1993

MATTHIAS RINDERKNECHT

Parallel zur zweiten paneuropäischen Umweltministerkonferenz in Luzern konferierten auch die Nichtregierungsorganisationen (NGO). Neben einer Vorkonferenz organisierten diese privaten Umweltorganisationen ein Rahmenprogramm zur Umweltkonferenz, welches als Öko-Festival bezeichnet wurde. Sowohl Wirtschafts- als auch Umweltverbände äusserten die Erwartung, dass die westlichen Länder konkrete Schritte zur Umsetzung ihrer umweltpolitischen Vorreiterrolle in Ost- und Mitteleuropa unternehmen würden. Die Konferenz der vorbereitenden Expertengruppe, zusammengesetzt aus Regierungsvertretern und Repräsentanten der OECD sowie der Weltbank, setzte im Umwelt-Aktionsprogramm einen Schwerpunkt auf die **Förderung einer gesamteuropäischen CO<sub>2</sub>- und Energieabgabe**. Unter dem Vorsitz von Bundesrätin Ruth Dreifuss diskutierten und berieten über 40 Umweltminister aus europäischen Ländern, Delegationen der EU, aus den USA, Kanada, Australien und Japan und Vertreter von über einem Dutzend internationaler sowie nichtstaatlicher Organisationen (NGO) das Umwelt-Aktionsprogramm für Mittel- und Osteuropa, den Bericht «Europas Umwelt 1993», das Umweltprogramm für Gesamteuropa sowie die vom Europarat vorgeschlagene **Strategie für den Schutz der Natur in Europa**. Die zentralen Fragen wie beispielsweise die künftige Politik im Bereich der Atomenergie in Osteuropa oder die Einführung einer koordinierten CO<sub>2</sub>-Abgabe blieben jedoch bis am Schluss umstritten. Die Konferenz wurde mit einer zehneitigen Ministererklärung abgeschlossen, welche in 29 Punkten die wichtigsten Bereiche, in denen schnelles Handeln als erforderlich empfunden wird, auflistete. Im übrigen beschlossen die Ministerinnen und Minister ein Umweltaktionsprogramm für Ost- und Mitteleuropa, ohne allerdings finanzielle Zusicherungen zu gewähren.<sup>28</sup>

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 21.06.1993

MATTHIAS RINDERKNECHT

Die kleine Kammer überwies dem Bundesrat eine Petition zur Kenntnisnahme, welche die im Dezember 1992 gegründete Stiftung «Grünes Kreuz der Umwelt» an die eidgenössischen Räte gerichtet hatte. Die Petitionäre verlangten darin eine finanzielle Unterstützung des Grünen Kreuzes der Umwelt durch die Bundeskasse. Die Starthilfe sollte CHF 15 Millionen für die nächsten fünf Jahre betragen. Die Aufgabe des Grünen Kreuzes sollte vor allem darin bestehen, in Zusammenarbeit mit Organisationen der Vereinten Nationen sogenannte «Grünhelme» auszubilden und für Krisen-, Sanierungs- sowie Umwelt-Katastrophenfälle bereitzustellen. Die Urheber dieser Organisation merkten erst im Berichtsjahr, dass bereits eine internationale Organisation mit demselben Namen bestand. Diese war am Rand des Erdgipfels von Rio auf holländische Initiative gegründet und vom früheren sowjetischen Staats- und Parteichef Gorbatschow präsiert worden. Nach längeren Gesprächen wurde die Fusion der beiden Organisationen als NGO mit dem Namen «**Internationales Grünes Kreuz**» beschlossen. Die Präsidentschaft übernahm Gorbatschow, Direktor wurde Nationalrat Wiederkehr (Idu, ZH). Das operationelle Zentrum wurde im Genfer Vorort Conches eingerichtet, während in Den Haag (NL) der Hauptsitz der Organisation mit einem Forschungs- und Informationszentrum seinen Betrieb aufnahm.<sup>29</sup>

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 23.09.1993

MATTHIAS RINDERKNECHT

Nachdem der Ständerat die Klimakonvention der UNCED einstimmig gutgeheissen hatte, stimmte der Nationalrat gegen Minderheiten aus rechtskonservativen Kreisen, welche Rückweisung resp. Nichteintreten forderten, mit 90 zu 24 Stimmen in der GesamtAbstimmung der Vorlage zu. Am 12. Juni 1992 hatte die Schweiz das **Rahmenübereinkommen der Vereinten Nationen über Klimaänderungen der internationalen Konferenz für Umwelt und Entwicklung (UNCED)** in Rio de Janeiro (Brasilien) unterzeichnet. Das Übereinkommen sieht unter anderem die Ausarbeitung und Umsetzung nationaler Programme mit Massnahmen zur Begrenzung der Emission von Treibhausgasen vor. Zusammen mit Österreich und Liechtenstein hat sich die Schweiz aber in einer Zusatzklärung insbesondere verpflichtet, geeignete Massnahmen zu treffen, um bis zum Jahr 2000 den Ausstoss von Kohlendioxid und anderer Treibhausgase – abgesehen von jenen, deren Emissionen schon im Montrealer Protokoll (bezüglich VOC) geregelt sind – auf das Niveau von 1990 zurückzuführen.<sup>30</sup>

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 06.12.1993

MATTHIAS RINDERKNECHT

Der Nationalrat hat ein **Zusatzprotokoll betreffend die Bekämpfung flüchtiger organischer Verbindungen (VOC)**, welches ein Teil des 1983 ratifizierten Übereinkommens der UNO-Wirtschaftskommission für Europa über weiträumige grenzüberschreitende Luftverunreinigungen darstellt, angenommen. VOC-Emissionen, welche eine wichtige Vorläufersubstanz bei der Bildung von troposphärischem Ozon (Sommersmog) darstellen, sollen gemäss dem Protokoll von den Vertragsparteien bis zum Jahr 1999 gegenüber einem Basisjahr zwischen 1984 und 1989 um 30 Prozent

gesenkt werden. Die Schweiz hat als Basisjahr 1984 gewählt. Angesichts der Revision des Umweltschutzgesetzes, welche eine VOC-Lenkungsabgabe vorsieht, wird die Schweiz wahrscheinlich in der Lage sein, die Verpflichtungen einzuhalten. Allerdings bleiben die Vorgaben deutlich hinter denjenigen des schweizerischen Luftreinhaltekonzepts und der Luftreinhalteverordnung (LRV) zurück.<sup>31</sup>

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 15.12.1993

MATTHIAS RINDERKNECHT

Der **Globale Umweltfonds** (Global Environment Facility, GEF), welcher 1990 geschaffen und im Rahmen der Weltbank dem UNO-Umwelt- und Entwicklungsprogramm zugeordnet wurde, war im Rahmen der Konferenz für Umwelt und Entwicklung in Rio zum wichtigsten Finanzierungsinstrument für globale Umweltprojekte wie beispielsweise Massnahmen zur Reduktion von CO<sub>2</sub>-Emissionen bestimmt worden. Die Schweizer Delegation stellte im Berichtsjahr eine zweite Tranche von CHF 80 Mio für Umweltprojekte in der Dritten Welt in Aussicht. Die schweizerische Projektfinanzierung war jedoch recht umstritten, da an der Mitgliederkonferenz in Cartagena (Kolumbien) ein interner Evaluationsbericht diskutiert wurde, der gravierende Mängel in der Zieldefinition der Umweltprojekte offengelegt sowie undurchsichtige Kompetenzverhältnisse festgestellt hatte.<sup>32</sup>

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 20.12.1993

MATTHIAS RINDERKNECHT

Nachdem die Eidgenossenschaft im Rahmen der 700-Jahr-Feier Schuldstreichungen gegen Umweltprojekte (**Debt for Nature Swaps**) zugunsten von Drittweltländern vorgenommen hatte, kam gegen Ende des Berichtsjahres auch Polen in den Genuss eines derartigen Schuldenerlasses in der Höhe von CHF 70 Mio.<sup>33</sup>

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 07.07.1994

SERGE TERRIBILINI

La Suisse a tenté de rompre son isolement européen en engageant des démarches afin d'être intégrée au sein de l'**Agence européenne de l'environnement**. En octobre, R. Dreifuss a ainsi déposé une demande officielle d'adhésion. La participation future de la Suisse à cette institution a paru en bonne voie. Cette agence se préoccupe essentiellement de coordonner l'information et l'observation de l'environnement au niveau européen. Il serait essentiel pour la Suisse d'avoir accès à cette information, notamment pour pouvoir adapter à temps ses normes aux standards européens.<sup>34</sup>

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 22.08.1994

SERGE TERRIBILINI

**Les ministres de l'environnement de l'Autriche, de l'Allemagne, du Liechtenstein et de la Suisse**, réunis en août à Vaduz, ont préconisé des mesures drastiques - telles qu'une limitation des émissions de CO<sub>2</sub> et l'introduction d'une taxe - pour ramener la production de gaz carbonique en l'an 2000 à son niveau de 1990. Ils ont également souhaité diminuer la consommation d'essence des véhicules automobiles et réduire massivement les émissions de composés organiques volatils et d'oxydes d'azote, en particulier en vue de lutter contre l'ozone estival.<sup>35</sup>

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 29.08.1994

SERGE TERRIBILINI

Le DFAE a par ailleurs multiplié les démarches afin d'obtenir que Genève puisse accueillir le **secrétariat permanent de la Convention sur les changements climatiques**. Genève se trouve en concurrence avec Bonn, Nairobi (Kenya) et Montevideo (Uruguay).<sup>36</sup>

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 03.09.1994

SERGE TERRIBILINI

Des représentants de plus de 150 Etats ont participé à Genève au **Comité intergouvernemental de négociation d'une Convention-cadre sur les changements climatiques**. Le but de cette rencontre était d'élaborer le texte d'une résolution en vue de la Conférence ministérielle de Berlin sur le climat en 1995. Cette dernière devra concrétiser les résultats de la Conférence de Rio sur la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>. Les négociations ont cependant été difficiles et aucune décision concrète n'a pu émerger.<sup>37</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**

DATUM: 03.11.1994  
SERGE TERRIBILINI

Le **Fonds mondial pour l'environnement** (GEF), qui gère environ CHF 3 milliards dans le cadre d'actions pour le développement durable, a été fortement restructuré. Afin de remédier à de mauvaises gestion et répartition des compétences ainsi qu'à une absence de fixation de priorités, le secrétariat a vu sa position renforcée et autonomisée. En outre, une distribution des postes plus juste a été effectuée au sein de l'exécutif entre les pays du Nord et ceux du Sud, et la Suisse y a obtenu un siège. Le Conseil fédéral a par ailleurs octroyé CHF 64 millions en faveur de projets environnementaux dans les pays en développement pour les années 1994-1996.<sup>38</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**

DATUM: 14.11.1994  
SERGE TERRIBILINI

Lors de leur 7ème **rencontre tripartite**, les ministres de l'environnement de la France, de l'Italie et de la Suisse ont également affirmé leur volonté de réduire les émissions de CO2 en coordonnant leurs mesures de lutte. Les représentants italien et français ont par ailleurs assuré la Suisse de leur soutien pour son adhésion à l'Agence européenne de l'environnement ainsi qu'à la Commission des Nations Unies pour le développement durable, où elle n'a qu'un siège d'observateur.<sup>39</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**

DATUM: 01.03.1995  
LIONEL EPERON

Signée en 1994 par la Suisse - à l'instar de 85 autres Etats - la **Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification** a été soumise à l'approbation des Chambres par le Conseil fédéral. Reconnaisant la désertification et la sécheresse comme des problèmes de dimension mondiale nécessitant une coopération internationale, ce document fixe les tâches, les responsabilités, les obligations ainsi que les engagements des différents partenaires pour lutter plus efficacement contre ce phénomène. Principale région touchée, l'Afrique se voit accorder la priorité par rapport aux trois autres annexes régionales (Asie, Amérique latine/Caraïbes, Méditerranée septentrionale) définies dans la convention. Au vu de l'échec relatif des efforts déployés jusqu'alors dans le cadre de la lutte contre la désertification, l'accord met l'accent sur une nouvelle approche qui, partant de la base, vise à renforcer l'action et la participation locales. En matière de ressources financières, il attribue par ailleurs une grande place à l'optimisation des mécanismes et sources de financement déjà existants. Sur le plan institutionnel enfin, une Conférence des Parties évaluera et examinera la bonne application de la convention ainsi que les effets des mesures adoptées. La Suisse s'est en outre proposé d'accueillir le Secrétariat permanent de la convention qui sera prochainement désigné.<sup>40</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**

DATUM: 14.06.1995  
LIONEL EPERON

Si le Conseil des Etats a décidé d'approuver cet accord à l'unanimité, ce dernier a en revanche été l'objet d'une **proposition de non-entrée en matière Steinemann** (pdl, SG) au sein de la Chambre du peuple. Protestant contre la participation de la Confédération à un nouvel accord international négocié sous l'égide de l'ONU, le député saint-gallois a par ailleurs mis en doute les avantages que la ville de Genève retire de la présence d'organisations internationales sur son territoire. C'est cependant à une très forte majorité des votants que le Conseil national a décidé d'autoriser le gouvernement à ratifier la convention.<sup>41</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**

DATUM: 13.09.1995  
LIONEL EPERON

A l'invitation de la Croix-Verte, une **délégation russe** - composée de dix scientifiques et militaires ayant à charge d'assainir divers sites pollués par des matières chimiques et radioactives en Russie - s'est rendue en Suisse dans le cadre de «legacy-Programms» soutenus par la Confédération.<sup>42</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**

DATUM: 24.10.1995  
LIONEL EPERON

Contrairement à ce qui était attendu, la troisième **Conférence paneuropéenne** des ministres de l'environnement qui s'est tenue fin octobre à Sofia (Bulgarie) s'est achevée sans que les Etats-parties ne parviennent à adopter de "programme environnemental pour l'Europe". Mis à part la conclusion d'un accord relatif à la protection des espèces et des paysages, les maigres résultats obtenus à l'issue de cette conférence n'ont pas manqué de contraster avec les attentes des organisations écologistes suisses qui, peu avant la rencontre, s'étaient prononcées en faveur de mesures concrètes, telles que l'introduction de taxes sur le CO2 et l'énergie ainsi que sur le kérosène. Si pareilles revendications n'ont dès lors pu obtenir satisfaction, la rencontre a néanmoins fourni l'occasion à la conseillère fédérale Ruth Dreifuss, cheffe de la délégation helvétique, de signer en marge des réunions un accord octroyant une **remise de dettes** de CHF 20 millions à la Bulgarie. En contrepartie, les autorités de ce pays se sont engagées à

consacrer cette somme à des projets en faveur de l'environnement.<sup>43</sup>

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 14.11.1995  
LIONEL EPERON

Le **projet visant à faire de la Genève internationale la capitale de l'environnement** - en accueillant notamment sur son territoire les secrétariats permanents des organes chargés d'assurer le suivi de Rio - a été fortement compromis durant l'année sous revue. La cité de Calvin a en effet été évincée à deux reprises au profit des villes de Bonn et de Montréal qui ont été respectivement choisies pour l'établissement du Secrétariat permanent de la Convention sur les changements climatiques et celui de la Convention sur la biodiversité.<sup>44</sup>

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 29.11.1995  
LIONEL EPERON

Cette révision de l'ordonnance sur les substances dangereuses sous toit, le Conseil fédéral a soumis à l'approbation du parlement l'**amendement** du 25 novembre 1992 **du Protocole de Montréal** relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Celui-ci introduit principalement des délais d'interdiction plus courts pour la plupart des substances dommageables à la couche d'ozone, telles que les halons et les CFC. Le message stipule clairement que la Suisse est en mesure de remplir les obligations prévues par le protocole révisé aux échéances fixées et que la ratification du nouvel amendement n'impliquera aucune obligation financière supplémentaire pour la Confédération.<sup>45</sup>

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 01.12.1995  
LIONEL EPERON

A l'appel du Conseil de l'Europe s'est tenue pour la deuxième fois depuis 1970 l'**Année européenne de la conservation de la nature** à laquelle la Confédération et les cantons suisses se sont associés en organisant plusieurs manifestations visant à sensibiliser l'opinion publique et à promouvoir des projets concrets. Lancé à Romont (FR) par la conseillère fédérale Ruth Dreifuss, le programme national lié à cette manifestation s'est vu doté d'une enveloppe financière de quelque CHF 3.75 millions destinée à encourager des projets relatifs à la promotion de la nature sous toutes ses formes. Il a par ailleurs été marqué par la mise sur pied des journées de la nature qui ont réuni quelque 200 participants au Palais fédéral et qui se sont soldées par la signature d'un manifeste écologique. Organisé fin novembre à Lugano, un dernier congrès d'importance nationale donna l'occasion à environ 300 spécialistes d'examiner l'opportunité de créer un second Parc national. De son côté, l'OFEFP profita de cette rencontre pour présenter un nouveau concept relatif à la préservation des paysages en Suisse.<sup>46</sup>

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 06.12.1995  
LIONEL EPERON

Le gouvernement a proposé au parlement de se prononcer en faveur d'un projet d'arrêté fédéral concernant la ratification de la **Convention de la CEE-ONU sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière**. Ce document a pour principal but de garantir, d'une part, la réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement (EIE) par un pays projetant de construire une installation susceptible d'avoir des répercussions transfrontières importantes et, d'autre part, d'assurer que ce pays informera et consultera les Etats limitrophes quant aux impacts potentiels de l'installation concernée. Outre les normes réglant le contenu et l'étendue de l'EIE, la convention édicte également les dispositions procédurales à suivre lors de la réalisation d'une étude d'impact impliquant plusieurs pays. Comme l'a souligné le Conseil fédéral dans son message, la Confédération devrait retirer différents avantages de cet accord. Du fait que le droit suisse ne contient aucune disposition visant spécifiquement les projets susceptibles d'avoir un impact transfrontière important, la convention permettra notamment de combler cette lacune. Première des deux Chambres à se prononcer sur cet objet, le Conseil national a décidé à la quasi-unanimité d'autoriser le gouvernement à ratifier la convention.<sup>47</sup>

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 16.12.1995  
LIONEL EPERON

Réunis à Rome dans le cadre d'une conférence de l'ONU sur les changements climatiques, les représentants de quelque 120 pays ont adopté le **second rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)**. Ce document - qui présente un état de la situation climatique dans le monde à partir des travaux de plusieurs centaines d'experts (dont 20 Suisses) - établit pour la première fois l'existence d'un lien entre les changements climatiques et l'activité humaine. Le tableau inquiétant que dresse par ailleurs le rapport sur l'évolution de la planète au cas où l'effet de serre ne pourrait être maîtrisé a dès lors conduit le GIEC à prôner l'adoption

de mesures contre la concentration de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère.<sup>48</sup>

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 08.03.1996  
LIONEL EPERON

Objet d'un message transmis en 1995 aux Chambres fédérales, l'amendement du 25 novembre 1992 du **Protocole de Montréal** relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone a été approuvé à une très forte majorité par le Conseil national, puis à l'unanimité par la Chambre des cantons. Rappelons que la modification apportée à cet accord vise à raccourcir les délais de mise en oeuvre des interdictions déjà prévues et à interdire à terme de nouvelles substances dommageables à la couche d'ozone. Soulignons en outre qu'en raison de la récente révision de son ordonnance sur les substances dangereuses pour l'environnement, la Suisse est d'ores et déjà à même de remplir toutes les obligations nouvellement établies par cet amendement.<sup>49</sup>

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 13.06.1996  
LIONEL EPERON

Après que le Conseil national eut approuvé fin 1995 la **Convention de la CEE-ONU sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière**, la Chambre haute s'est à son tour penchée sur cet accord et a décidé à l'unanimité d'habiliter le gouvernement à le ratifier. Les sénateurs ayant toutefois apporté une modification d'importance mineure à l'arrêté fédéral autorisant la ratification, cet objet a nécessité une procédure d'élimination des divergences entre les deux Chambres au terme de laquelle le National s'est rallié à la formulation retenue par le Conseil des Etats.<sup>50</sup>

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 18.06.1997  
LIONEL EPERON

Tout comme le Conseil fédéral en 1996, le parlement a pris acte du rapport du Comité interdépartemental pour le suivi de Rio (CI-Rio) sur le **développement durable en Suisse**, sans toutefois engager un débat de fond sur la question. Ce premier document a été complété au début de l'année sous revue via la parution de deux nouveaux ouvrages. Rédigé sous la forme d'un chapitre additionnel au rapport initial du CI-Rio, le premier de ces deux documents porte sur l'état des réalisations en 1997. Le second rapport complémentaire émane quant à lui du Conseil du développement durable et comporte un plan d'action destiné à concrétiser au niveau national les décisions prises lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement.<sup>51</sup>

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 27.06.1997  
LIONEL EPERON

Largement débattu au niveau national, le concept de développement durable a en outre retenu l'attention de la communauté internationale lors de la session extraordinaire de l'**Assemblée générale de l'ONU** sur le suivi de la Conférence de Rio de 1992. Réunis à New-York dans le courant du mois de juin, les chefs d'Etat et de gouvernement de 164 pays ne purent à cette occasion que constater le peu de résultats tangibles issus des déclarations d'intention proclamées lors du Sommet de la terre. Les différents bilans tirés en matière d'aide au développement ainsi que de luttes contre le réchauffement climatique et la déforestation ont en effet révélé la quasi-disparition de l'esprit qui avait animé la Conférence de Rio. Ainsi, l'objectif qui enjoint les nations industrialisées à porter à 0,7% la part de leur PNB consacrée au soutien des pays en développement n'a de loin pas été atteint, puisque l'aide internationale en termes de pourcentage du PNB total a globalement baissé de 0,34% en 1992 à 0,27% en 1995. Le différend qui a opposé l'Union européenne aux Etats-Unis concernant la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre a pour sa part empêché l'établissement d'un consensus sur ce dossier: Alors que l'UE a réaffirmé sa volonté de réduire de 15% ses rejets de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère d'ici 2010 par rapport au niveau de 1990, les Américains ont en revanche refusé de prendre des engagements chiffrés en la matière, ce qui leur a d'ailleurs valu de nombreuses critiques eu égard à leur position clef dans la production de dioxyde de carbone à l'échelon planétaire. Dans ce contexte de dissensions, la session extraordinaire de New-York s'est achevée par l'adoption d'un simple «document de base» rappelant uniquement l'attachement des participants aux principes formulés cinq ans auparavant. Côté helvétique, l'allocution prononcée à cette occasion par Ruth Dreifuss s'est voulue globalement positive. Bien qu'ayant reconnu que la Conférence de Rio peine à se traduire dans les faits – notamment en ce qui concerne la lutte contre la pauvreté –, la cheffe du DFI a néanmoins salué la prise de conscience que ce sommet a suscité au sein de la communauté internationale au sujet du lien existant entre le développement social, le développement économique et la protection de l'environnement.<sup>52</sup>

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 23.10.1997  
LIONEL EPERON

Avancée en 1996 déjà, l'idée du Conseil fédéral d'organiser à Genève un Forum international pour un développement durable («**Geneva Forum**») s'est concrétisée durant l'année sous revue. Destiné à la fois à relancer la vocation internationale de la Cité de Calvin sur le plan environnemental ainsi qu'à favoriser l'avènement de résultats concrets en matière de durabilité, ce sommet devrait rassembler chaque année une centaine de participants issus de cinq sphères différentes: milieux d'affaires, gouvernements, organisations internationales, ONG et monde académique. Placés sur un pied d'égalité, les congressistes pourraient alors réfléchir aux mesures à entreprendre dans leurs secteurs d'activités respectifs. Trois axes de réflexion ont d'ores et déjà été définis: Le premier portera sur le rapport entre le mécanisme des prix et le développement durable, le second sur l'utilisation des nouvelles technologies de communication et le troisième sur le transfert de connaissances entre les deux hémisphères. Au vu du vif intérêt suscité par cette proposition auprès de tous les milieux contactés, un premier forum de ce type se tiendra dans le courant de l'année 1998 déjà. L'expérience sera alors soumise à évaluation pour déterminer s'il convient de la renouveler.<sup>53</sup>

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 25.10.1997  
LIONEL EPERON

Une année avant que se tienne la quatrième Conférence paneuropéenne des ministres de l'environnement qui aura lieu à Aarhus (Danemark) en juin 1998, quelque 350 représentants politiques, d'organisations non-gouvernementales et du monde de la science venus de toute l'Europe se sont réunis à **Bâle** dans le cadre d'un **congrès international** sur l'état de l'environnement du Continent. Centrée sur la préservation de la diversité biologique et des paysages, la réunion s'est soldée par l'adoption d'une «Déclaration de Bâle» non contraignante d'un point de vue juridique, mais qui comporte de nombreuses recommandations plus ou moins concrètes parmi lesquelles figure la nécessité de créer des mécanismes à même de garantir une coopération entre les instances politiques, les organisations privées (ONG) et la sphère scientifique.<sup>54</sup>

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 14.09.1999  
LAURE DUPRAZ

La **Maison internationale de l'environnement** a été inaugurée en septembre à Genève. Plus de 25 organisations, institutions ou secrétariats actifs dans le domaine de l'environnement et du développement durable y ont déjà élu domicile, dont le Bureau européen du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).<sup>55</sup>

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 18.10.2000  
PHILIPPE BERCLAZ

Un message en vue de ratifier la Convention sur le commerce international des produits chimiques a été soumis par le Conseil fédéral au parlement. La Suisse avait signé cette convention en 1998 à Rotterdam. En vertu de celle-ci, les produits chimiques dont l'utilisation est interdite ou strictement limitée dans au moins deux pays de régions différentes sont considérés comme dangereux. Vingt deux pesticides et cinq produits chimiques industriels sont concernés. Ces substances sont soumises au **principe du consentement préalable en connaissance de cause** (en anglais Prior Informed Consent, PIC). Une liste d'indication sur la dangerosité et les mesures de sécurité à prendre sera établi. Elle aidera les parties contractantes à décider de l'autorisation ou de l'importation éventuelle d'une substance PIC.<sup>56</sup>

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 04.09.2002  
PHILIPPE BERCLAZ

Dix ans après le sommet de la terre de Rio, les Nations Unies ont organisé le **Sommet mondial pour le développement durable à Johannesburg**. Les trois conventions cadre issues de Rio, à savoir les changements climatiques, la désertification et la protection de la biodiversité, n'ont pas été réunies à l'occasion de ce sommet. Après d'âpres négociations, les représentants des 190 pays ont réussi à adopter un Plan d'action. Ce dernier recouvre six domaines. 1. **Energie**: le compromis ne prévoit aucun objectif chiffré ni échéance pour accroître, d'ici à 2015, le recours aux énergies renouvelables. Les pays pauvres pourront continuer à utiliser des sources d'énergie disponibles sur leur territoire. 2. **Changements climatiques**: le plan insiste pour que les Etats ratifient le Protocole de Kyoto, mais sans toutefois condamner le rejet de Washington. 3. **Eau et assainissement**: le nombre de deux milliards de personnes, qui n'ont pas accès aux réseaux d'eau potable et aux installations sanitaires, devra être réduit de 50% d'ici à 2015. 4. **Biodiversité**: les participants ont convenu de "réduire fortement" le nombre d'espèces (forêts, plantes et animaux) menacées d'ici à 2015, sans toutefois établir une liste de celles qui sont directement concernées. 5. **Commerce**: le plan réaffirme la volonté de mettre progressivement un terme aux aides à l'agriculture et aux entraves au commerce, mais ne supprime pas ces aides importantes pour les USA et l'UE. 6. **Bonne**



gouvernance : Le document souligne la nécessité de combattre et de promouvoir la bonne gouvernance et l'Etat de droit, sans en faire une condition incontournable de l'aide publique au développement. Le **Plan d'action** a déçu les associations environnementales, car bien qu'il chiffre des objectifs dans certains domaines, aucune mesure ou contrainte n'y est associée. La délégation suisse a, en dépit de résultats moyens, tiré un bilan positif du sommet.<sup>57</sup>

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 15.01.2003  
PHILIPPE BERCLAZ

Le Conseil fédéral a donné son accord pour que le Kazakhstan puisse intégrer le groupe présidé par la Suisse au Conseil exécutif du Fonds mondial pour l'environnement (FEM). Ce groupe comptait déjà l'Azerbaïdjan, le Kirghizstan, le Tadjikistan, le Turkménistan et l'Ouzbékistan. Le Conseil exécutif élabore la politique du Fonds et décide des investissements. La Suisse détient l'un des 32 sièges du Conseil. **L'intégration du Kazakhstan** permettra à la Suisse de fournir une contribution importante au renforcement de la collaboration entre Etats d'Asie centrale sur les questions environnementales : gestion de l'eau et assèchement de la mer d'Aral, pollution due à l'industrie minière, mise en danger d'une riche biodiversité par la diminution des zones naturelles, surpâturage et surexploitation des forêts.<sup>58</sup>

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 23.05.2003  
PHILIPPE BERCLAZ

La délégation suisse s'est montrée satisfaite du déroulement de la **Conférence « Un environnement pour l'Europe » de Kiev**. En ouverture, la Suisse a approuvé les trois protocoles qui figuraient au programme, à savoir le Protocole sur la responsabilité civile en cas de pollution des eaux transfrontalières, celui relatif à l'évaluation stratégique environnementale ainsi que celui sur le registre des rejets et transferts de polluants. Dans leur déclaration finale, les ministres ont approuvé la proposition suisse visant à rapprocher les politiques régionales et le processus international de développement durable engagé à Rio en 1992. Ils ont en outre exprimé leur volonté d'enrayer la dégradation de la biodiversité d'ici 2010. Les participants à la Conférence ont jugé que la préservation et l'utilisation durable de la diversité biologique constituaient des conditions essentielles pour un développement économique sain et le progrès social en Europe. Pour parvenir à cet objectif, la biodiversité devra être prise en compte dans toutes les politiques sectorielles telles que l'agriculture, les transports ou l'aménagement du territoire.<sup>59</sup>

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 26.05.2004  
PHILIPPE BERCLAZ

Le Conseil fédéral a accepté le renforcement du **Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses** (RID) via des prescriptions plus sévères à partir du 1er janvier 2005. Le RID régit le transport ferroviaire des marchandises dangereuses dans 42 Etats d'Europe, d'Afrique du nord et du Proche-Orient.

Les nouveaux wagons-citernes devront être munis d'amortisseurs anti-collision et les parties soudées ne devront pas pouvoir éventrer la citerne en cas d'accident. D'ici à 2011, tous les wagons-citernes transportant des marchandises particulièrement dangereuses devront être munis d'amortisseurs anti-collision. Les opérations de sécurisation auront lieu dans le cadre de la « déclaration commune » du DETEC, des CFF et de la Société Suisse des Industries Chimiques.

Au sujet de la « Déclaration commune », voir ici.<sup>60</sup>

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 25.09.2004  
PHILIPPE BERCLAZ

A l'issue de la première Conférence des Parties à la Convention de Rotterdam (La Convention de Rotterdam gère les exportations et les importations de pesticides et de produits chimiques très dangereux.), les pays signataires ont décidé d'attribuer le **secrétariat de la convention** conjointement à **Genève et à Rome**. La candidature italo-suisse a devancé celle de Bonn. Les Parties ont inclus 14 nouveaux produits sur la liste des produits chimiques soumis à la Convention. Parmi ceux-ci, il y a notamment les composés de l'amiante, qui sont déjà interdits en Suisse.<sup>61</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**DATUM: 08.02.2006  
MAGDALENA BERNATH

Anlässlich der Eröffnung des **Globalen Umweltministerforums** in Dubai (Arabische Emirate) rief Bundespräsident Leuenberger dazu auf, nach dem Vorbild der Millenniumsziele im Bereich der Entwicklung konkrete und messbare Vorgaben für die globale Umweltpolitik zu formulieren. Gestützt auf die auf internationaler Ebene vereinbarten Zielsetzungen in den Bereichen Klimaschutz (Kyoto-Protokoll), Artenvielfalt (grösstmögliche Verminderung des Artenschwundes bis 2010) und Chemikalien (Minimierung der schädlichen Auswirkungen auf Umwelt und Gesundheit bis 2020) unterbreitete Leuenberger den Vorschlag einer globalen Agenda für die gesamte internationale Umweltpolitik.<sup>62</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**DATUM: 07.03.2010  
NICOLAS FREYMOND

Le Conseil fédéral a adopté un mandat de négociations dans le cadre de l'élaboration d'un **accord international sur l'utilisation du mercure** censé compléter l'actuelle réglementation internationale dans le domaine des produits chimiques et des déchets. Afin de lutter pour la protection de l'homme et de l'environnement contre les effets nocifs de ce métal lourd hautement toxique, il s'est engagé en faveur de mesures telles que l'interdiction du commerce international du mercure et des produits en contenant ou fabriqués au moyen de technologies y recourant, la garantie d'un stockage final sûr des déchets contenant du mercure et l'assainissement des sites contaminés. Au niveau mondial, les émissions de mercure sont estimées à 2000 tonnes par an et sont principalement dues à la combustion de charbon pour la production d'énergie et à l'extraction artisanale de l'or. En Suisse, elles sont relativement faibles (un peu plus d'une tonne, en 2008) et résultent essentiellement de l'incinération des piles usagées et des amalgames dentaires, ainsi que des crémations.<sup>63</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**DATUM: 17.12.2010  
NICOLAS FREYMOND

Le Conseil fédéral a adopté un message concernant l'approbation du **Traité avec la Principauté du Liechtenstein relatif aux taxes environnementales** dans la Principauté du Liechtenstein. Ce traité porte sur la reprise par le Liechtenstein des taxes environnementales introduites en Suisse depuis 1998 afin d'éviter des distorsions de concurrence au sein de l'espace économique formé par les deux pays en vertu du traité douanier de 1923. N'ayant suscité aucune discussion, le traité a reçu l'approbation des chambres, respectivement par 191 voix contre 1 et à l'unanimité.<sup>64</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**DATUM: 22.06.2012  
MARLÈNE GERBER

20 Jahre nach dem UNO-Weltgipfel für nachhaltige Entwicklung und Umwelt in Rio de Janeiro wurde im Berichtsjahr die dritte Nachfolgekonferenz erneut in der brasilianischen Metropole ausgetragen. Die Schweiz setzte sich unter anderem zum Ziel, sich am **Weltgipfel „Rio+20“** für die Erarbeitung von nationalen Aktionsplänen für eine grüne Wirtschaft einzusetzen. Zum Ende der Konferenz verabschiedeten die Staaten mit der Erklärung von Rio ein gemeinsames, rund 50-seitiges Dokument nichtbindenden Charakters. Während die Politiker das Ergebnis nüchtern als realpolitischen Kompromiss bezeichneten, äusserten sich Nichtregierungsorganisationen mit Umschreibungen wie „visionslos“ oder „blutleer“ um einiges enttäuscht. Als bedeutende Neuerung sind die globalen Nachhaltigkeitsziele zu erwähnen, welche mit der Erklärung definiert werden. Betreffend „grüne Wirtschaft“ konnte sich die Staatengemeinschaft darauf einigen, diese als wichtiges Werkzeug im Kampf gegen die Armut und zur Förderung des nachhaltigen Wachstums zu erwähnen. Konkrete Ziele oder Massnahmen wurden jedoch nicht formuliert. Auch hinsichtlich der Energiepolitik fehlten spezifische Vorgaben. Abgelehnt wurde das Anliegen primär von Seiten der Entwicklungsländer, welche den Industrienationen vorwarfen, mit dem Konzept der grünen Wirtschaft den Protektionismus verstärken zu wollen. Keine Einigung erzielten die Nationen im Bereich Meeresschutz. Das Dokument wird von der eidgenössischen Regierung unterstützt, wobei sie sich jedoch nicht vollständig zufrieden zeigte, da einige Bereiche zu wenig konkret formuliert seien.<sup>65</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**DATUM: 10.10.2013  
MARLÈNE GERBER

Auf eine Initiative der Schweiz und Norwegen hatte die UNO 2009 im Rahmen des Umweltprogramms der Vereinten Nationen (UNEP) die Schaffung eines **internationalen Übereinkommens zur Verringerung der Freisetzung von Quecksilber** beschlossen. Mit dem im Januar 2013 erteilten Mandat sollte sich eine Schweizer Delegation unter Leitung der internationalen Abteilung des Bundesamtes für Umwelt (BAFU) bei den im Berichtsjahr stattfindenden Verhandlungen zur Konvention insbesondere für ein Verbot neuer Minen sowie die Schliessung bestehender Minen zum Abbau des hochgiftigen und persistenten Schwermetalls einsetzen. Darüber hinaus will die Schweiz auf ein

generelles Verbot der Verwendung von Quecksilber in Produkten und der industriellen Produktion hin arbeiten, das nur Ausnahmen zulässt, sofern keine Alternativen verfügbar sind. Weiter stand die eidgenössische Delegation dafür ein, Entwicklungs- und Schwellenländer bei der Umsetzung der Konvention finanziell zu unterstützen. Im Oktober des Berichtsjahres wurde die Konvention im japanischen Minamata unterzeichnet. Dies zur Erinnerung an die zahlreichen Opfer, welche eine jahrzehntelang andauernde Quecksilberkontamination, bedingt durch den von einer Kunststofffabrik verursachten Ausstoss von grossen Mengen an organischen Quecksilberverbindungen in eine nahe Meeresbucht, gefordert hatte. Bei der Unterzeichnung der Minamata-Konvention durch die Regierung liess Bundesrätin Leuthard (cvp) verlauten, man gedenke insbesondere Massnahmen im Bereich des Goldkleinbergbaus und somit der Hauptquelle des Quecksilberausstosses, mit CHF 7,5 Mio. zu unterstützen. Die Konvention enthält ein Verbot der Herstellung sowie des Imports und Exports bestimmter Produkte, unter anderem quecksilberhaltige Batterien, Fiebermesser und Glühbirnen. Neben der Schweiz verpflichteten sich auch Norwegen und Japan zur finanziellen Unterstützung von Massnahmen in Entwicklungsländern. Ende 2013 stand die Ratifikation des Übereinkommens durch das Parlament noch aus.<sup>66</sup>

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 30.10.2013  
MARLÈNE GERBER

Genf zählt zu einem der weltweit verteilten Standorte, die **globale Umweltdaten** sammeln und aufbereiten. Im Oktober beschloss die Regierung, das zu diesem Zweck geschaffene und gemeinsam mit dem Umweltprogramm der Vereinten Nationen (UNEP) und der Universität Genf geführte Zentrum für weitere fünf Jahre und mit einem Beitrag von CHF 400'000 zu unterstützen.<sup>67</sup>

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 27.09.2015  
MARLÈNE GERBER

Im September 2015 verabschiedeten die Mitgliedstaaten der UNO am Nachhaltigkeitsgipfel in New York die nachhaltigen Entwicklungsziele (Sustainable Development Goals, SDG). Die 17 Ziele, unterteilt in insgesamt 169 Unterziele, definieren die Schwerpunkte für die nachhaltige Entwicklung bis 2030 und gelten universell. Die so genannte **Agenda 2030** löst die für die Entwicklungsländer geltenden Millenniums-Entwicklungsziele ab, die seit 2000 die Grundpfeiler der Entwicklungszusammenarbeit gebildet hatten. Im Unterschied zu den vorgängigen Zielen wurden die SDG nicht von einer Expertengruppe, sondern in einem umfassenden partizipativen Prozess ausgearbeitet. Die Schweiz zeigte sich sehr zufrieden mit dem Ergebnis der dreijährigen, am Weltgipfel «Rio20+» angestossenen Arbeit. Für die Schweiz relevante Ziele wie etwa diejenigen betreffend Wasser, Rechtsstaatlichkeit oder Nachhaltigkeit in Produktion und Konsum konnten im Sinne der Eidgenossenschaft verankert werden. Ferner hatte sich die Schweiz stark und erfolgreich dafür eingesetzt, dass die Umsetzung der Ziele mit einem griffigen Mechanismus überprüft wird.

In der Schweiz gab es keinen nennenswerten Widerstand gegen die SDG, was gemäss NZZ zum einen mit der Zielausrichtung, zum anderen aber auch mit der fehlenden Verbindlichkeit der Ziele zu tun hat. Der Bund plant, die SDG in der Botschaft über die internationale Zusammenarbeit 2017-2020 sowie in der Strategie für eine nachhaltige Entwicklung 2016-2019 zu berücksichtigen. 2018 wird die Schweiz einen Überprüfungsbericht zuhanden der UNO erstellen, um über den Stand der Umsetzung zu berichten. Mit der Koordination der Arbeiten betraut sind die DEZA und das ARE.<sup>68</sup>

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 18.12.2015  
MARLÈNE GERBER

Im Jahr 2015 genehmigte das Parlament einstimmig das sogenannte **Minamata-Übereinkommen** zur weltweiten Reduktion des Einsatzes von Quecksilber und zur Festlegung von Bestimmungen im Umgang mit der toxischen Substanz zum Schutze der Gesundheit und Umwelt. Konkret untersagt das Regelwerk die Eröffnung neuer Quecksilberminen, befristet die Ausbeutung bestehender Minen und begrenzt die Menge der Quecksilber-Emissionen, wovon etwa Kohlekraftwerke, Abfallverbrennungsanlagen oder Zementwerke betroffen sind. Ferner wird der internationale Handel beschnitten: Der Import von Quecksilber bedarf der schriftlichen Zustimmung des Empfängerstaates und darf nur zu bestimmten Zwecken oder zur Entsorgung erfolgen. Ab 2020 untersagt die Konvention die Herstellung und den Vertrieb von quecksilberhaltigen Produkten, die einen bestimmten Grenzwert überschreiten. Davon betroffen sind auch Batterien, Thermometer, Leuchten und Kosmetika. Nicht zuletzt werden mit dem Übereinkommen Bestimmungen zur sicheren Zwischenlagerung von Quecksilbervorräten und -abfällen, zum internationalen Verkehr von Quecksilberabfällen sowie generell zum fachgerechten Umgang mit Letzteren im Hinblick auf deren Entsorgung erlassen. Die zentrale Finanzierungsquelle zur

Umsetzung des Übereinkommens ist der Globale Umweltfonds (GEF), dessen Rahmenkredit die Schweiz im selben Jahr für die Periode 2015-2018 genehmigt hatte. Das mittlerweile von über 120 Staaten unterzeichnete Übereinkommen wurde wesentlich durch die Schweiz mitgestaltet. Die Ratifikation der Konvention ist für die Schweiz nur mit wenigen Anpassungen verbunden, da doch seit 1986 bereits Einschränkungen für quecksilberhaltige Produkte und den Umgang mit Quecksilber bestehen. Vom neuen Regelwerk betroffen seien gemäss Ausführungen der bundesrätlichen Botschaft einzig im Recycling von Quecksilber engagierte Firmen, die auch in den Quecksilber-Handel involviert sind und den rezyklierten Rohstoff ins Ausland exportieren. Der Bundesrat plant in diesem Zusammenhang Änderungen auf dem Verordnungsweg, um den Export von rezykliertem Quecksilber zu reduzieren.<sup>69</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 29.09.2017  
DIANE PORCELLANA

Le Conseil fédéral a adopté le mandat relatif à la **Conférence internationale pour la protection des espèces migratrices** appartenant à la faune sauvage. Lors de cette réunion, l'efficacité de la mise en œuvre de la Convention de Bonn, visant la protection des espèces migratrices menacées dans le monde, sera évaluée. Des nouvelles mesures de protection seront déterminées. L'objectif est de renforcer également les synergies entre les conventions et organisations dans le domaine de la biodiversité. La délégation suisse soutient le renforcement des collaborations et l'amélioration du suivi des objectifs de la convention.<sup>70</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 30.09.2017  
DIANE PORCELLANA

**Le secrétariat de la Convention de Minamata sur le mercure s'installera à Genève**, où se trouvent les secrétariats des trois conventions traitant des produits chimiques et des déchets dangereux. L'intégration au centre de compétences existant permettra, selon les 150 Etats réunis lors de la première Conférence des Parties à la Convention de Minamata (COP 21), de profiter des synergies et de diminuer les coûts. Cette décision salue le rôle d'initiateur de l'accord joué par la Suisse au côté de la Norvège. En tant que pays hôte, la Suisse soutiendra la convention d'un million de francs par année. En parallèle, des directives relatives aux émissions de mercure dans les secteurs des mines d'or artisanales, aux émissions de mercure atmosphériques issues des centrales thermiques au charbon, des usines d'incinération ou des cimenteries ont été adoptées. L'efficacité de l'accord sera évaluée afin d'améliorer les mises en œuvre au niveau national.<sup>71</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 01.11.2017  
DIANE PORCELLANA

La Suisse participera à la **troisième Assemblée de l'ONU pour l'environnement (UNEA)**, placée sous le thème de la lutte globale contre la pollution atmosphérique, aquatique et liée aux déchets. Les Etats membres des Nations Unies dresseront un bilan de l'état de l'environnement, établiront des stratégies pour la protection de l'environnement et l'utilisation durable des ressources, et décideront des mesures de politique environnementale. La délégation suisse s'engagera à ce que le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'UNEA soient renforcés dans leur fonction de piliers de la gouvernance environnementale internationale. Elle prônera également la nécessité de créer des bases scientifiques afin de lutter contre la pollution marine par les plastiques et les microplastiques. La contribution suisse au PNUE pour la période 2018-2019 s'élèvera à près de 4.4 millions de francs par an.<sup>72</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 01.11.2017  
DIANE PORCELLANA

Le Conseil fédéral a approuvé le mandat de négociation en vue de la **Conférence internationale pour la protection de la couche d'ozone**. La délégation suisse soutiendra la mise en œuvre effective du Protocole de Montréal relatif aux substances appauvrissant la couche d'ozone et la réduction des hydrofluocarbures partiellement halogénés (HFC). En 2016, les Parties au Protocole de Montréal ont décidé la réduction de la consommation des HFC à 15% pour les pays industrialisés d'ici 2036, et d'ici 2047 pour les pays en développement. L'emploi d'autres substances, telles que les substances synthétiques, les hydrocarbures, le dioxyde de carbone, d'ammoniac, devait être renforcé. Lors de la conférence, les moyens financiers alloués au Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal pour la période 2018 à 2020, seront définis. Outre la mise en œuvre efficace du protocole, la Suisse s'engagera pour une mobilisation adéquate des ressources financières.<sup>73</sup>

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN  
DATUM: 20.06.2018  
DIANE PORCELLANA

Le Conseil fédéral a approuvé le **rapport national sur la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable**. La version de l'Administration fédérale a été modifiée, sous l'égide du conseiller national Ignazio Cassis qui jugeait le texte trop «critique» et trop «à gauche». Plusieurs paragraphes sont passés à la trappe, le bilan de la Suisse a été amélioré et les ambitions ont été revues à la baisse. Les réactions des organisations ne se sont pas faites attendre. Elles ont même indiqué vouloir établir leur propre rapport sur le développement durable. Le PLR a soutenu son représentant. Ainsi, d'après le rapport révisé, la Suisse aurait déjà bien intégré les objectifs de développement durable. Elle excelle surtout dans les domaines de la cohésion sociale, de la gestion durable, de la qualité de vie et de la protection contre les risques naturels. Notamment dans l'agriculture, elle a su combiner la sécurité de l'approvisionnement de la population, la conservation des ressources naturelles, l'entretien du paysage rural et l'occupation décentralisée du territoire. Toutefois, les défis ne manquent pas. La Suisse doit instaurer un mode de consommation et de production plus durable, et plus particulièrement, réduire l'effet de ses comportements de consommation à l'étranger. A l'interne, elle doit parvenir à une pleine égalité salariale entre hommes et femmes. Le rapport sera présenté, en juillet 2018, lors du Forum politique de haut niveau sur le développement durable de l'ONU. Pour la mise en œuvre future, la Confédération souhaite améliorer son dialogue avec les cantons et les communes et leur apporter son soutien dans la réalisation des objectifs. Elle aimerait maintenir les discussions avec le groupe consultatif composé d'acteurs non étatiques intéressés et une meilleure implication du Parlement.<sup>74</sup>

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN  
DATUM: 10.10.2018  
DIANE PORCELLANA

Le Conseil fédéral a ratifié l'**amendement de Kigali au Protocole de Montréal**, engageant ainsi la Suisse à réduire sa consommation en hydrofluorocarbures partiellement halogénés (HFC). Pour ne pas favoriser davantage le réchauffement climatique, la consommation de 18 HFC doit diminuer à 15% du niveau actuel d'ici 2036. Pour ce faire, la Suisse adaptera régulièrement l'ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim). Des restrictions pour les nouveaux appareils et installations contenant des HFC seront émises, dans le cas où des solutions de remplacement existent. La Suisse participera à la 30e réunion des Parties au Protocole de Montréal portant cette année, principalement, sur des questions budgétaires et plus particulièrement sur le financement de la mise en œuvre de l'amendement de Kigali dans les pays en développement. La délégation helvétique militera également pour une meilleure application des réglementations existantes.<sup>75</sup>

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN  
DATUM: 11.03.2019  
DIANE PORCELLANA

La Suisse a participé à la **quatrième Assemblée de l'ONU pour l'environnement**, portant sur l'organisation écologique de la production et de la consommation de biens ainsi que sur la lutte contre la pollution par les plastiques et les produits chimiques. La délégation suisse a plaidé pour la préservation des ressources naturelles et pour des mesures contre la pollution plastique des mers et des océans. Elle a exprimé le souhait d'une réglementation internationale dans le domaine des produits chimiques et des déchets. De plus, elle a soumis une résolution pour éclaircir les risques et les opportunités de la géo-ingénierie.<sup>76</sup>

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN  
DATUM: 22.03.2019  
DIANE PORCELLANA

Pour la **mise en œuvre de l'Agenda 2030**, le Conseil fédéral a nommé un délégué du DETEC et du DFAE à la tête de la direction opérationnelle des travaux. Le Comité interdépartemental pour le développement durable (CIDD) a été remplacé par un comité directeur, composé des offices concernés par les objectifs de développement durable. Pour la période 2020 à 2030, la Stratégie pour le développement durable (SDD) prendra une nouvelle orientation. Le plan d'action de la SDD sera adapté à chaque législature, par le comité directeur et le délégué du DETEC. A mi-législature, le comité directeur et le délégué du DFAE coordonneront le rapport national destiné à l'ONU. Les deux représentants devront fournir un rapport sur la mise en œuvre de l'Agenda 2030, chaque année, au Conseil fédéral. L'efficacité et l'efficacités de la nouvelle structure administrative seront analysées avant la fin 2022.<sup>77</sup>

## INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 04.11.2019  
BERNADETTE FLÜCKIGER

Im November 2019 fand in Rom das **31. Treffen des Montrealer Protokolls** (Meeting of the Parties / MOP) statt. Das Ziel des Montreal Protokolls ist die Erhaltung der Ozonschicht durch die weltweite Verminderung und schlussendlich den vollständigen Verzicht auf Herstellung und Verbrauch von ozonschichtabbauenden Stoffen. Die Schweiz ist seit 1988 Vertragsstaat des Protokolls.

Wichtige Themen des 31. Treffens waren der abgeschwächte Rückgang der Emissionen des Stoffes Trichlorfluormethan in Ostasien und die anhaltend hohen Emissionen des Stoffes Tetrafluormethan. Beide Stoffe tragen zum Abbau der Ozonschicht bei. Hinzu kamen Fragen über die Umsetzung des Kigali-Amendments, welches das Montrealer Protokoll seit 2016 ergänzt und Produktion und Verwendung teilhalogenerter Fluorkohlenwasserstoffe (FKW) regelt. Diese Substanzen werden aktuell als Ersatz für die ozonschichtabbauenden Stoffe genutzt und wirken als starke Treibhausgase. Das Kigali-Amendment verlangt nun, dass die Herstellung und der Verbrauch von 18 besonders klimaschädlichen FKW abnehmen. Damit soll die Klimaerwärmung bis 2100 um bis zu 0.5 Grad vermindert werden. Schliesslich wurde bereits über die in 2020 stattfindenden Verhandlungen zur Wiederauffüllung des Fonds zur Umsetzung des Montreal Protokolls diskutiert.<sup>78</sup>

## Sozialpolitik

### Bevölkerung und Arbeit

#### Arbeitsmarkt

## INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 10.06.2019  
DIANE PORCELLANA

La Suisse a présidé la 108e session de la Conférence internationale du travail (CIT), lors de laquelle le **centenaire de l'OIT** a été célébré. Pour marquer cet anniversaire, la CIT a scellé l'action future de l'organisation en matière de justice sociale. La Convention et la recommandation sur la violence et le harcèlement dans le monde du travail ont également été adoptées. Guy Parmelin s'est entretenu avec son homologue indonésien pour conclure une déclaration d'intention sur les questions de l'emploi et de travail. Lors de la Conférence, il a organisé une procédure de médiation entre les patrons et les syndicats suisses pour que la Suisse ne figure plus sur la liste noire de l'OIT pour violation de la Convention n°98 en matière de protection contre les licenciements antisyndicaux. L'OIT reproche à la Suisse, comme à 39 autres pays, de ne pas suffisamment protéger les travailleuses et travailleurs actifs dans les syndicats lors de licenciements. En droit interne, un dédommagement maximal de six mois de salaire est prévu en cas de licenciement abusif lié à une activité syndicale. La procédure de médiation a porté ses fruits, puisque la Suisse a été retirée de la liste noire.<sup>79</sup>

#### Arbeitnehmerschutz

## INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 28.09.2018  
DIANE PORCELLANA

Le **protocole sur le travail forcé** de l'Organisation internationale du travail (OIT) est entré en vigueur 2018. En 1940, la Suisse avait ratifié la convention sur le travail forcé ou obligatoire pour lutter contre ce phénomène. Le protocole adapte la convention à l'air du temps et comprend des engagements en matière de prévention, pour la poursuite pénale de l'exploitation par le travail et la traite des êtres humains, pour le développement de la coopération entre les instances nationales et internationales et pour la protection des victimes.<sup>80</sup>

1) Presse du 4.7.91.

2) Communiqué de presse de l'OFEFP du 4.7.03; communiqué de presse de l'Office fédéral de la culture du 17.7.03; NZZ et LT, 22.1 et 5.6.03; NZZ, 27.1.03; LT et TA, 4.6.03; presse du 4.12.03.

3) NZZ, 18.9.93.

4) Communiqué du DETEC du 06.10.2015

5) JdG, 11.2., 8.5. et 28.5.91.

6) 24 Heures et JdG, 20.5.92; NQ, JdG et Suisse, 12.6, 20.6, 25.6 et 30.6.92.

7) 24 Heures, 5.4.93; SGT, 4.10.93; Bund, 12.10.93

8) NZZ, 27.1.94; Bund et BZ, 28.1.94

9) NZZ, 24.1. et 10.4.90; Bund, 31.1.90

10) NZZ, 15.5. et 17.5.90

11) NZZ, 22.1., 13.2., 24.3. et 6.4.90; TW, 20.1., 22.1., 20.3. et 13.10.90; CdT, 19.2.90; BaZ, 9.4., 14.7 et 26.9.90; Bulletin de l'OFEFP, 1990, n° 1; Presse du 7.4.90

12) JdG et NZZ, 15.10.90

13) NZZ, 24.6.91

14) FF, 1991, 4, p. 221 ss.; NZZ, 17.9.91

15) NQ, 27.10.91; Presse du 28.10.91

16) Bund, 27.12.91; Presse des 30.11. et 4.12.91

17) NZZ, 14.2.92

- 18) JdG, 15.2., 29.2., 21.3., 20.5. et 29.5.92; Bund, 19.2. et 8.4.92; NQ, 22.2.92; NZZ, 22.2, 20.3 et 30.5.92; BaZ, 29.2.92; LNN, 1.4.92; BZ, 22.1.92; LZ, 22.4.92; NQ, 12.5.92; Presse du 6.2, 4.4, 6.4 et 11.5.92
- 19) BO CE, 1992, p. 120 ss.; BO CN, 1992, p. 802 s.; Presse du 10.3.92
- 20) JdG, 6.4.92; BaZ, 9.4.92; 24 Heures, 1.6.92; Bulletin de l'OFEFP, 1992, no 2.; Presse du 12.5 et 22.5.92
- 21) Presse du 1-15.6.92
- 22) Presse du 25.6.92
- 23) FF, 1992, IV, p. 657 ss.; FF, 1992, p. 386 ss.; FF, 1992, p. 66 ss.
- 24) BO CE, 1992, p. 1070; BO CE, 1992, p. 909 ss.; BO CE, 1992, p. 959; BO CN, 1992, p. 1718 ss.; BO CN, 1992, p. 1728 ss.; BO CN, 1992, p. 1955 ss.; BO CN, 1992, p. 2000 s.; BO CN, 1992, p. 2218 ss.; FF, 1992, 5, p. 1 ss.
- 25) Presse du 2.11.92
- 26) Presse du 25.11 et 26.11.92
- 27) NQ, 8.3., 14.7., 20.8., 2.10. et 4.11.92; NZZ, 21.7.92; Suisse, 22.4., 14.6., 30.9., 16.10.92; JdG, 31.3., 24.7., 3.10., 31.10., 3.11., 4.11 et 27.11.92; Presse des 24.3., 29.4., 4.11., 28.11., 5.12 et 31.12.92
- 28) NZZ, 3.5.93; Ww, 6.5.93; Umweltschutz in der Schweiz, 1993, Nr. 1, S. 2 ff.; Umweltschutz (SGU), 1993, Nr. 3, S. 188; Presse vom 14.4., 28.-30.4. und 1.5.93
- 29) AB SR, 1993, S. 574 f.; JdG, 16.6.93; Presse vom 21.4. und 21.6.93
- 30) Presse vom 10.6., 21.9. und 24.9.93; AB NR, 1993, S. 1498 ff.; AB NR, 1993, S. 1572 ff.; AB SR, 1993, S. 433 ff.; BBI, 1993, 2, S. 121 ff.
- 31) AB NR, 1993, S. 1578 f.; AB SR, 1993, S. 909 ff.; BBI, 1993, 2, S. 669 ff.
- 32) NZZ und Bund, 9.11.93; BaZ und TA, 27.11.93; TG, 15.12.93
- 33) NQ, 20.12.93
- 34) NF, 12.11.94; Presse du 7.7.94
- 35) JdG et NQ, 22.8.94
- 36) NQ, 29.8.94
- 37) Bund, 23.8 et 2.9.94; JdG, 23.8.94; BaZ, 3.9.94; NZZ, 2.9.94
- 38) 24 Heures, 19.3.94; SGT, 12.4.94; NZZ, 3.11.94
- 39) NF, 12.11.94; Express et NZZ, 14.11.94
- 40) FF, 1995, 2, p. 773 ss.
- 41) BO CE, 1995, p. 596 ss.; BO CN, 1995, p. 1930 ss.
- 42) Presse du 13.9.95
- 43) 24 Heures, 28.9.95; Presse des 18.10 et 24.10.95
- 44) Presse des 6.4 et 14.11.95
- 45) FF, 1996, 2, p. 493 ss.
- 46) Presse des 4.2, 30.8 et 29.11.95; TA, 14.1.95; DAZ, 23.1.95; NZZ, 2.9 et 1.12.95; Bund, 30.11.95
- 47) BO CN, 1995, p. 1930 ss.; FF, 1995, 4, p. 397 ss.
- 48) NQ, 17.10.95; Presse du 16.12.95
- 49) BO CE, 1996, p. 381 s.; BO CN, 1996, p. 173 s.; NZZ, 14.9.96; Presse du 8.3.96
- 50) BO CE, 1996, p. 59 s.; BO CN, 1996, p. 945 ss.
- 51) BO CE, 1997, p. 652 ss.; BO CN, 1997, p. 427
- 52) 24 Heures, 6.2.97; ; NQ et TA, 25.4.97; NZZ et BaZ, 5.6.97; TA, 19.6.97; Presse des 15.4, 23.6 et 25-27.6.97
- 53) JdG, 18.7.97; NQ, 23.10.97
- 54) BaZ, 22.10 et 24.10.97; NZZ, 23.10.97; TW et NZZ, 27.10.97; Presse du 25.10.97
- 55) Presse du 14.9.99.
- 56) FF, 2000, p. 5643 ss.
- 57) Presse du 14.8 jusqu'au 6.9.02. Le sommet s'est déroulé du 26.8 au 4.9.02.
- 58) DETEC, communiqué de presse, 15.1.03.
- 59) DETEC, communiqué de presse, 23.5.03.
- 60) DETEC, communiqué de presse, 26.5.04.
- 61) Presse du 25.9.04; DETEC, communiqué de presse, 24.9.04.
- 62) Presse vom 8.2.06.
- 63) NZZ, 7.3.10.
- 64) FF, 2010, p. 1621 ss.; BO CN, 2010, p. 1199 et 2184; BO CE, 2010, p. 1212 et 1355; FF, 2010, p. 8269 s.
- 65) NZZ, 10.3., 22.6. und 23.6.12.
- 66) Medienmitteilung BR, BAFU und EDI vom 9.1.13; Medienmitteilung UVEK und BAFU vom 16.1. und 10.10.13; Medienmitteilung UVEK vom 19.1.13; NZZ, 10.1. und 21.1.13.
- 67) Medienmitteilung BR, BAFU und UVEK vom 30.10.13.
- 68) Medienmitteilung EDA vom 18.12.15; Medienmitteilung EDA, EJPD vom 25.9.15; NZZ, 15.1., 25.9.15
- 69) AB NR, 2015, S. 1457 f.; AB NR, 2015, S. 2313; AB SR, 2015, S. 1160 f.; AB SR, 2015, S. 1348; BBI, 2015, S. 287 ff.
- 70) Communiqué de presse CF du 29.09.2017
- 71) Communiqué de presse CF du 30.9.17; Communiqué de presse du CF du 28.9.17; Communiqué de presse du CF du 6.9.17; AZ, 30.9.17
- 72) Communiqué de presse CF du 01.11.2017
- 73) Communiqué de presse CF du 01.11.2017
- 74) Communiqué de presse OFEV du 20.6.18; Rapport Confédération suisse du 20.6.18; TG, 18.6.18; 24H, 21.6.18; SGT, 4.7.18; NZZ, TG, 18.7.18; WW, 19.7.18
- 75) Communiqué de presse OFEV du 10.10.18; Communiqué de presse OFEV du 17.10.18
- 76) Communiqué de presse OFEV du 14.3.19; Communiqué de presse OFEV du 5.3.19
- 77) Communiqué de presse du CF du 22.3.19
- 78) Medienmitteilung BAFU vom 23.10.19
- 79) Communiqué de presse SECO du 15.5.19; Communiqué de presse SECO du 21.6.19; LT, 17.5.19; Lib, 11.6.19
- 80) Communiqué de presse du SECO du 28.9.18